

Déclaration de Yokohama 2019

*Faire progresser le développement de l'Afrique
en recourant aux peuples, à la technologie et à l'innovation*

30 Août 2019

1.0 Introduction

1.1 Nous, chefs d'État et de gouvernement et les délégations du Japon ainsi que les États membres de l'Union africaine et les représentants des organisations intergouvernementales africaines, les organisations internationales, régionales et les pays partenaires ainsi que les organisations du secteur privé et de la société civile du Japon et d'Afrique, réunis à Yokohama (Japon) du 28 au 30 août 2019 pour la septième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD 7).

1.2 Nous prenons note du progrès accompli en Afrique au cours des années récentes et reconnaissons les transformations importantes opérées sur le continent et dans le monde depuis le début de la TICAD en 1993. Nous prenons en outre note des réalisations de la TICAD depuis son lancement et poursuivons la mise en œuvre des principes directeurs de l'appropriation par l'Afrique, de partenariat international, d'inclusivité et d'ouverture. Compte tenu des concepts de développement durable et de sécurité humaine, la mise en œuvre de la TICAD devrait être guidée par les dynamiques et les priorités de développement de l'Afrique. La TICAD doit donc s'aligner sur la vision africaine telle qu'elle est clairement exprimée dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) et dans son Premier plan décennal de mise en œuvre ainsi que l'engagement pris au niveau mondial pour l'Agenda 2030 pour le Développement durable (ODD). Nous nous félicitons des efforts déployés par l'Union africaine et ses États membres pour renforcer l'intégration économique comme l'atteste l'entrée en vigueur récente de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et ses outils opérationnels lancés lors du douzième sommet extraordinaire de l'UA à Niamey (Niger) le 7 juillet 2019. Nous encourageons les États membres de l'Union africaine, avec la participation des parties prenantes, notamment la société civile et le secteur privé, à continuer leurs efforts pour réaliser les Objectifs de développement durable et créer un environnement propice à la participation du secteur privé y compris les petites et moyennes entreprises. Nous nous félicitons de la transformation de l'Agence du NEPAD en Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD).

1.3 Nous reconnaissons le rôle exclusif de la TICAD en tant que forum multilatéral pour le développement de l’Afrique. À cet égard, les coorganisateur de la TICAD, le gouvernement du Japon, les Nations Unies, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et la Commission de l’Union africaine (CUA), tiennent compte du caractère multilatéral de la TICAD. Nous reconnaissons leurs avantages comparatifs et leurs contributions respectives, en particulier en liant l’Afrique aux connaissances, à l’expertise et aux réseaux régionaux, continentaux et mondiaux; en favorisant la recherche du consensus; en appuyant la mise en œuvre des agendas régionaux, continentaux et internationaux partagés. Outre la TICAD, le Japon a mené des discussions globales sur les questions relatives au développement de l’Afrique lors de sa Présidence du G20. Dans le même temps, nous reconnaissons que la TICAD résume une relation particulière entre le Japon et l’Afrique. Elle permet à l’Afrique et au Japon de bénéficier des avantages comparatifs réciproques y compris de l’expérience du Japon dans le développement de l’Asie et des dynamiques économiques récentes de l’Afrique. Le Japon et l’Afrique reconnaissent l’importance de la coopération sur les questions telles que l’infrastructure de qualité, l’impact du secteur privé sur les investissements, la stabilité macroéconomique, l’innovation technologique, notamment dans l’industrialisation, la transformation économique et le développement social ainsi que l’adaptation et l’atténuation du changement climatique, la réduction et la gestion des risques de catastrophes, le développement des ressources humaines, le renforcement institutionnel et la paix et la sécurité en vue du développement humain et de la sécurité humaine.

2.0 Situation actuelle

2.1 La TICAD 7 se tient dans un contexte global dynamique et en évolution rapide. Nous saluons les niveaux de croissance économique réalisés par le continent africain depuis la TICAD VI. Nous prenons note du progrès accompli en vue de la mise en œuvre opérationnelle de la ZLECAf pour consolider l’intégration économique régionale et atteindre les objectifs visés par le Traité d’Abuja et reconnaissons que la ZLECAf favorise un commerce plus inclusif et plus durable, moins tributaire des fluctuations des prix des produits de base. Nous reconnaissons également les progrès accomplis pour améliorer la gouvernance, renforcer les capacités humaines et institutionnelles et les prestations de service et protéger les personnes vivant dans des situations vulnérables et de marginalisation en particulier les enfants, les jeunes, les femmes et les filles. Nous reconnaissons l’enracinement de la pratique démocratique, et nous nous félicitons des

efforts du continent africain pour relever les défis en matière de paix et de sécurité, tels que les progrès récents observés dans la corne de l’Afrique. Nous reconnaissons en outre les progrès réalisés en matière de développement humain et de l’ancrage des droits de l’homme et des peuples notamment grâce aux contributions des institutions des droits de l’homme telles que la Cour africaine des droits de l’homme et des peuples, la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples et le Comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l’enfant. Nous soutenons les efforts en cours pour renforcer le lien entre le développement humanitaire, la paix et la sécurité y compris l’opérationnalisation de l’Agence humanitaire africaine. Par ailleurs, nous nous engageons à soutenir l’Agenda 2063 de l’UA et ses programmes et projets phares y compris l’Initiative « Faire taire les armes » en Afrique à l’horizon 2020 tout en reconnaissant que la paix et le développement sont intimement liés.

2.2 Malgré le progrès précité, nous reconnaissons que l’Afrique fait face à des défis qui se posent au niveau mondial et qui pourraient entraver et éroder les progrès qui ont été réalisés. Le réchauffement climatique, la perte de la biodiversité, les migrations irrégulières, les épidémies et les catastrophes naturelles n’ont pas de frontière comme en témoignent les cyclones Idai et Kenneth qui ont dévasté des régions de l’Afrique orientale et de l’Afrique australe en 2019. Nous reconnaissons le rôle important que devraient jouer l’Observatoire africain des migrations établi au Maroc, le Centre africain d’études et de recherche sur les migrations au Mali et le Centre opérationnel continental au Soudan pour renforcer efficacement la gouvernance de la migration et de la mobilité humaine en Afrique. Nous reconnaissons que les phénomènes négatifs d’autres régions du monde et au sein du continent, à savoir les niveaux élevés d’émission de gaz à effet de serre, les flux financiers illicites, la prolifération et le trafic de la drogue, des êtres humains, des armes légères et de petit calibre et le commerce illégal d’animaux sauvages, pourraient freiner le progrès vers les objectifs et les aspirations de l’Agenda 2063 et de l’Agenda 2030. De par le monde, les pays doivent créer des emplois décents pour les jeunes et les femmes tout en prenant en compte le fait que les avancées technologiques transforment le monde du travail. Nous reconnaissons la nécessité de nous préparer à faire face à l’impact de la numérisation sur l’emploi et développer un environnement propice pour améliorer l’accès des populations aux nouvelles technologies de l’information ainsi qu’au renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour tirer profit de ces changements en notant l’importance de l’approche axée sur l’homme. Nous saluons la création de l’Agence spatiale africaine visant à promouvoir la science, la technologie et l’innovation (STI) pour le développement durable de l’Afrique. Nous reconnaissons

l'importance de la lutte contre la pauvreté et l'inégalité et encourageons l'inclusion et la cohésion sociales qui ne laissent personne de côté. L'amélioration de la gouvernance, la lutte contre le crime transnational organisé, les flux financiers illicites et la corruption, la promotion de la consolidation de la paix, et la lutte contre le commerce illégal d'animaux sauvages, et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sont également des questions prioritaires mondiales. Nous nous engageons à travailler individuellement et collectivement pour s'attaquer à ces questions comme des défis d'urgence.

2.3 Nous nous engageons à soutenir et à accélérer le progrès en matière de développement, en tirant profit des opportunités qui s'offrent à l'Afrique pour sa transformation. Entre autres attributs, elle possède de grandes sources d'énergie renouvelable inexploitées, les terres arables, les ressources naturelles qui pourraient servir à stimuler la transformation socioéconomique. L'Afrique est le continent le plus jeune, avec une population estimée à plus d'un milliard et une classe moyenne de 300 millions qui augmentent au rythme de la croissance des revenus. L'agriculture et l'agro-industrie devraient se situer à mille milliards de dollars EU à l'horizon 2030 dans le secteur industriel, accompagnées de l'urbanisation et du changement des modes alimentaires qui créent d'opportunités économiques. Parmi les États membres de l'UA se trouvent des pays à économie à croissance plus rapide et les plus performants en termes d'amélioration du climat des affaires. Compte tenu d'un environnement régulateur et des affaires en pleine amélioration, l'Afrique offre des opportunités d'investissement important aux investisseurs nationaux et étrangers en vue de la diversification économique dans les secteurs de transformation comme l'agriculture, l'industrie, l'infrastructure, l'énergie et les TIC. Le continent constitue une destination attrayante pour les investisseurs et sert de sources énormes de marchés de consommateurs pour les produits alimentaires fabriqués localement et au plan international, des biens et des services. À cet égard, nous prenons l'engagement de promouvoir les plates formes de plaidoyer pour donner une plus grande visibilité à la ZLECAf au niveau international et pour que le secteur privé et d'autres parties prenantes en Afrique et au Japon améliorent la mise en œuvre de la ZLECAf. L'Afrique pourrait tirer profit du dividende démographique à condition que ses populations jeunes soient autonomisées et dotées de connaissances et de capacités nécessaires dès leur tendre âge pour développer et exploiter la science, la technologie et l'innovation qui favorisent la compétitivité grâce à une formation adaptée aux secteurs prioritaires pour la transformation économique, telle que soulignée dans la Stratégie du Genre de l'Union africaine nouvellement lancée et la Feuille de route du dividende démographique de l'Union africaine.

2.4 Nous soulignons la grande priorité que nous attachons au multilatéralisme et à la légitimité internationale. Nous rappelons que la réforme du Conseil de Sécurité doit être examinée de manière exhaustive, transparente et équilibrée, en nous attaquant aux cinq points clés notamment la question du droit de veto. Ceci devrait recueillir la plus large adhésion possible des États membres par les négociations intergouvernementales qui sont entièrement prises en charge et dirigées par les États membres, telles que stipulées dans la Décision 62/557 de l'Assemblée Générale des Nations unies. Nous reconnaissons l'injustice historique perpétrée à l'égard de l'Afrique s'agissant de sa représentation au Conseil de Sécurité, et apportons notre soutien à la représentation entière de l'Afrique au Conseil de Sécurité, par le biais d'au moins deux sièges permanents avec toutes les prérogatives et privilèges des membres permanents, y compris le droit de veto, et cinq sièges non permanents, conformément à la position commune africaine consacrée dans le consensus d'Ezulwini et la déclaration de Syrte.

3.0 Thème de la TICAD 7

3.1 Nous adoptons comme thème principal de la TICAD 7 « *Faire progresser le développement de l'Afrique en recourant aux peuples, à la technologie et à l'innovation* ». Ce thème est parfaitement en harmonie avec l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063 de l'UA ainsi que les priorités continentales pour l'intégration, prises en compte dans ses programmes phares. Ces programmes incluent la ZLECAf, le Protocole de l'UA relatif à la libre circulation des personnes, le Marché unique du transport aérien en Afrique (SAATM), la Stratégie de la transformation numérique, le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), l'Initiative présidentielle pour la promotion des infrastructures (PICI), le Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et le Plan d'action de l'UA pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et le programme de la Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Nous prenons note de l'importance de placer le « peuple » au centre du développement de l'Afrique et préconisons la mise en œuvre intégrale de la Déclaration d'Addis-Abeba pour la population et le développement et le Programme d'Action de la Conférence internationale pour la population et le développement. Nous avons la conviction que le thème de la TICAD 7 pourrait être un levier de développement et à effet multiplicateur. Nous sommes convaincus qu'avec ce thème, la TICAD contribuera à renforcer les échanges commerciaux et l'investissement; le renforcement des capacités et le développement des

compétences; les investissements dans les infrastructures de qualité, les échanges et la collaboration en sein des populations, l'innovation, les transferts et la diffusion de technologie et la promotion de la stabilité macroéconomique de manière à donner le ton à d'autres partenaires en Afrique y compris à travers une plus grande coopération sud-sud.

3.2 Nous réitérons l'importance du développement du secteur privé, de la transformation numérique, et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes pour la mise en œuvre des domaines prioritaires de la TICAD 7. À cet égard, nous saluons la participation active des sociétés privées du Japon et de l'Afrique à la TICAD 7. Nous estimons que la participation soutenue du secteur privé constitue un élément essentiel du processus de la TICAD dans le sens du progrès et nous engageons à renforcer l'environnement propice du « Doing business » et en encourageant davantage l'investissement d'impact, créateur de richesses.

3.3 Nous sommes convaincus que la TICAD 7 doit renforcer les partenariats au sein de toutes les parties prenantes (secteur public, secteur privé, société civile, universitaires et forums de réflexion, et que le renforcement des partenariats public-privés est incontournable. À cet égard, nous nous félicitons de la contribution des organisations de la société civile à la TICAD 7 et de la poursuite de leurs activités. Nous reconnaissons également le rôle important des réseaux sociaux, du sport, et des échanges culturels dans le renforcement de la connectivité interpersonnelle.

3.4 Compte tenu du fait que l'Afrique est la région dotée du plus fort taux de retour sur les flux d'investissement direct étranger à l'échelle mondiale, nous collaborerons étroitement pour attirer les investisseurs étrangers dans les secteurs prioritaires de l'Afrique. Nous saluons le consensus du G20 sur la stabilité macroéconomique comme stipulé dans la Déclaration des dirigeants du G20 d'Osaka et dans les Principes du G20 pour des investissements dans des infrastructures de qualité.

3.5 Nous reconnaissons que la TICAD 7 s'inspire des acquis de la TICAD V et VI pour veiller à la cohérence et à la continuité. À cet égard, nous confirmons l'importance des trois (3) piliers suivants de la TICAD 7 et reconnaissons les interconnexions entre eux et le thème général.

4.0 Les trois piliers

4.1 Accélération de la transformation économique et amélioration de l'environnement des affaires par l'innovation et la participation du secteur privé

4.1.1 Nous reconnaissons l'importance de la diversification économique et l'industrialisation, ainsi que la stabilité macro-économique pour réaliser la croissance inclusive et durable. Nous reconnaissons le commerce et les investissements internationaux sont des moteurs importants de la croissance, de la productivité, de l'innovation, de la création d'emplois et du développement durable. Nous nous efforçons de créer un environnement libre, juste, non discriminatoire, transparent, prévisible et stable pour le commerce et l'investissement, et de maintenir nos marchés ouverts. Nous nous efforçons également d'assurer des conditions équitables pour créer un environnement commercial porteur. Nous reconnaissons également que l'innovation est un moteur important de la croissance économique qui peut également contribuer à promouvoir les objectifs de développement durable et à renforcer l'inclusivité. Nous reconnaissons en outre l'importance de la diversification économique et de l'industrialisation, ainsi que la stabilité macroéconomique pour réaliser la croissance inclusive et durable. Nous reconnaissons en outre que la connectivité, la technologie et l'innovation sont cruciales à la transformation économique, à la création d'emplois, à la productivité améliorée, à la compétitivité et à l'émergence de nouvelles opportunités dans tous les secteurs de l'économie. Nous saluons la création de la ZLECAf et les perspectives qu'elle offre pour l'enracinement de l'intégration régionale et l'élargissement des marchés, la promotion de la facilitation du commerce, la transformation de l'agriculture et le développement des chaînes des valeurs. Nous nous engageons à soutenir la mise en œuvre intégrale de la ZLECAf par des mesures qui relient concrètement le secteur privé africain à ses homologues au Japon afin d'atteindre ces objectifs. Nous reconnaissons les rôles complémentaires des accords de libre-échange bilatéraux et régionaux, qui sont compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous reconnaissons que les infrastructures sont un moteur essentiel de la croissance économique et de la prospérité. Nous sommes confiants que l'infrastructure de qualité y compris le transport, les corridors commerciaux, la formulation et la mise en œuvre des Plans directeurs pour le développement urbain, le soutien aux projets à impacts structurels, avec un accent particulier sur les villes intelligentes et vertes ainsi que sur les zones économiques spéciales, l'accès accru aux sources d'énergie, en particulier les énergies renouvelables notamment l'énergie solaire, géothermique et l'énergie hydroélectrique et

les marchés d'énergie régionale et efficace, les TIC élargies et la connectivité de la bande passante et le réseau postal moderne peuvent faciliter l'optimisation des impacts de développement économique, social, durable y compris dans les pays sans littoral. Nous sommes convaincus que l'infrastructure de qualité, qui garantit l'abordabilité au regard du coût du cycle de vie, est fondamentale pour la transformation économique durable.

4.1.2 Nous reconnaissons le rôle du secteur privé dans le développement de l'Afrique et les liens entre le secteur privé, la connectivité, la technologie et l'innovation. Nous saluons le conseil des entreprises japonaises pour l'Afrique créé par le gouvernement japonais et le secteur privé pour encourager et faciliter l'interaction entre le Japon et les États membres de l'Union africaine, y compris à travers les secteurs privés d'autres pays. Nous encourageons les initiatives comme le Pacte du G20 avec l'Afrique. Nous nous félicitons de la formation en entreprises assurée par l'Initiative d'éducation dans le secteur des affaires en faveur des jeunes Africains (Initiative ABE), et nous nous engageons à renforcer la formation professionnelle ainsi que dans les micro, petites et moyennes entreprises sur le continent, en reconnaissant qu'elles sont les vecteurs principaux de la création d'emplois et de l'entrepreneuriat y compris pour les jeunes et les femmes. Nous saluons également les efforts consentis pour soutenir l'entrepreneuriat des femmes par l'assistance financière et technique. Nous accueillons avec satisfaction les efforts de la communauté internationale pour sécuriser l'investissement privé en particulier pour les secteurs d'infrastructure et de production. Nous prenons l'engagement de collaborer étroitement pour promouvoir un environnement propice au monde des affaires, accélérer l'industrialisation inclusive, promouvoir la mobilisation des ressources nationales et renforcer le financement public et la stabilité macroéconomique. Nous nous engageons en outre à renforcer les capacités dans le domaine des négociations commerciales et des pratiques commerciales responsables et durables y compris le développement de la stratégie de responsabilité sociale institutionnelle de l'UA, et appuyer les investissements d'impact afin d'élargir les opportunités commerciales et les emplois décents, notamment pour les jeunes et les femmes conformément aux aspirations et aux objectifs de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030.

4.1.3 Par ailleurs, nous réaffirmons l'importance de soutenir la transformation agricole par la promotion des produits de meilleure qualité, de plus grande valeur et le développement des chaînes de valeur alimentaire par le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) afin d'améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance et accélérer la croissance économique et la

diversification de l'Afrique, étant donné que plus de la moitié de la population du continent pratique l'agriculture et l'agro-industrie. Nous reconnaissons également l'importance de l'économie bleue durable pour exploiter pleinement le potentiel économique des océans, des mers, des lacs, des rivières et d'autres ressources aquatiques pour accélérer la croissance économique et placer le peuple au cœur du développement durable. Nous soulignons en outre la nécessité de galvaniser la collaboration des parties prenantes bilatérales, régionales et internationales en matière de sécurité maritime y compris la lutte contre la piraterie, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) et d'autres crimes maritimes, et de maintenir l'ordre maritime fondé sur des règles conformément aux principes du Droit international. Nous prenons bonne note de l'initiative d'un Indo-Pacifique libre et ouvert annoncée par le Premier ministre Shinzo Abe lors de la TICAD VI à Nairobi.

4.2 Consolidation d'une société durable et résiliente

4.2.1 Nous reconnaissons le rôle important de la connectivité en termes de population, des institutions et des pays ainsi que de l'esprit d'entreprise, de la science, de la technologie et de l'innovation pour les ODD dans la consolidation des sociétés durables et résilientes. Nous reconnaissons que des mesures doivent être prises sur plusieurs fronts pour consolider la paix, réduire la pauvreté, promouvoir la sécurité humaine, améliorer les moyens de subsistance, faciliter l'inclusion sociale, supporter les chocs, gérer l'urbanisation rapide et promouvoir la cohésion sociale. Nous soutenons la mise en œuvre de la Première Stratégie de l'Union africaine pour la parité hommes/femmes et l'autonomisation des femmes, tout en reconnaissant les liens étroits entre le capital humain et les sociétés durables et résilientes, notamment par l'autonomisation des jeunes et des femmes. Nous réaffirmons notre engagement à l'éducation à toutes les étapes et pour l'accélération de la recherche et du développement y compris par l'Université panafricaine (UPA), en particulier en science, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STEM), en tant qu'élément clé pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA et des ODD. Nous nous engageons également à développer l'innovation, l'entrepreneuriat et le numérique, y compris l'intelligence artificielle, les compétences que les jeunes et les femmes doivent entretenir dans un monde impulsé par la technologie. Nous sommes engagés à collaborer étroitement pour combler les fossés entre le développement du capital humain et les disparités entre genres et réduire les inégalités entre les villes et le monde rural en Afrique.

4.2.2 Nous reconnaissons que la santé, l'eau, l'assainissement, l'hygiène et la nutrition sont des éléments fondamentaux du développement du capital humain et rappelons notre engagement à promouvoir la couverture sanitaire universelle en Afrique telle que convenu à la TICAD VI. Nous renforcerons les soins de santé primaire et promouvoir les systèmes sanitaires résilients y compris le financement de la santé durable au niveau national par la collaboration améliorée entre les autorités sanitaires et des finances pour accroître les ressources nationales pour la santé. Nous reconnaissons que la lutte contre les maladies transmissibles comme le VIH/Sida, la tuberculose, la malaria, la polio et les maladies tropicales négligées est cruciale. Nous reconnaissons le progrès accompli par les Centres de lutte contre les maladies de l'Union africaine et dont le but est de renforcer leur rôle dans la prévention et la lutte contre les maladies transmissibles y compris l'immunisation. Nous reconnaissons également que la lutte contre les maladies non transmissibles et les maladies zoonotiques se révèlent comme des nouveaux défis. Nous sommes engagés à renforcer la capacité nationale et régionale à la préparation, à l'alerte précoce et à la riposte rapide aux urgences sanitaires et à toute épidémie notamment par la recherche et le développement, conformément au principe de prévention. Nous lançons un appel à toutes les parties prenantes notamment le secteur privé pour qu'il s'engage et encourage un plus grand alignement et la cohésion entre les programmes de santé aux niveaux global, continental et national.

4.2.3 Nous réitérons le fait que même si l'Afrique a moins contribué aux émissions de gaz à effet de serre, le continent subit les impacts sévères du changement climatique et est moins préparé à gérer et à faire face aux risques de changement climatique. Les sécheresses récurrentes et la désertification dans le Sahel, la corne de l'Afrique et l'Afrique australe, qui affectent régulièrement les pays du sud-ouest de l'océan indien, en Afrique australe et en Afrique orientale également soulignent l'impact dévastateur du changement climatique. Nous reconnaissons que le changement climatique pourrait être la cause de l'instabilité sociale qui pourrait affecter la paix et la sécurité. Nous lançons un appel en vue des efforts internationaux accrus pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, notamment par l'Initiative du Triple A (Adaptation de l'Agriculture Africaine) et reconnaissons la nécessité d'une approche intelligente face au climat en matière de développement, y compris la gestion efficace et durable et l'utilisation des terres, de la forêt, des ressources en eau et de gestion des déchets. Par ailleurs, nous lançons un appel en vue des mesures accélérées pour accroître le développement et la productivité de l'agriculture intelligente face au climat ainsi que des efforts concertés pour développer des infrastructures résilientes au climat qui facilitent

l'atténuation du changement climatique et des phénomènes induits par le changement climatique et appuyons les programmes d'assistance aux États membres de l'UA en particulier les États insulaires pour enrayer ce fléau. Nous confirmons l'importance de la réduction et du contrôle des risques de catastrophe aux niveaux national, régional, continental et mondial ainsi que l'intégration de la réduction des risques de catastrophes et de l'innovation dans le financement de la réduction des risques de catastrophe et de l'assurance, et valorisons l'appui donné par le Cadre Sendai 2015-2030 pour la réduction des risques de catastrophe. Nous soulignons la nécessité d'examiner d'autres questions environnementales pressantes comme la réduction des déchets plastiques et la pollution marine, la pêche INN et la promotion de l'utilisation et de l'usage durables et la conservation de la biodiversité, de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que la gestion des déchets. Nous reconnaissons le rôle de l'Union africaine dans la mise en œuvre de l'alerte rapide, du profilage des risques de l'appui en matière de transfert des risques aux États membres de l'Union africaine pour mieux gérer et réduire leur risque de catastrophe. Par conséquent, nous lançons un appel pour la collaboration accrue avec les partenaires de la TICAD pour accéder aux données et procéder à la recherche, saisir les opportunités de développement afin d'améliorer la formulation des modèles avancés de meilleure gestion des risques.

4.3 Renforcement de la paix et de la stabilité

4.3.1 Nous réitérons l'importance de la promotion de la sécurité humaine de la paix et de la stabilité, notamment à travers une approche axée sur les populations au développement et en renforçant les institutions aux niveaux local, national et continental afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Nous reconnaissons l'importance des institutions efficaces pour promouvoir les valeurs universelles comme les libertés fondamentales, l'état de droit et la bonne gouvernance, l'élargissement de la participation démocratique, le vide à combler entre les zones rurales et urbaines, la brèche numérique à colmater entre les sexes et la parole à donner aux communautés jusqu'ici désavantagées. Sur la base du lien entre l'action humanitaire, le développement, la paix et la sécurité, nous reconnaissons l'importance de la prévention des conflits et l'examen des causes profondes des conflits. À cet égard, nous poursuivons l'amélioration des prestations de service, le renforcement de la protection sociale, l'élargissement de la prévention de la criminalité, la lutte contre la violence sexospécifique et l'autonomisation des communautés vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes. Nous reconnaissons le rôle de l'innovation technologique dans l'accès plus équitable à l'information qui

encourage l'inclusion, la voix au chapitre et la participation à la paix durable et la stabilité. Nous attachons du prix à l'appropriation de l'Afrique et aux efforts pour prévenir, gérer et résoudre les conflits et promouvoir la stabilité par l'Architecture africaine de la gouvernance de l'Union africaine (AGA) et l'architecture africaine de la paix et de la sécurité de l'Union africaine (APSA) et encourageons le soutien à leur mise en œuvre effective. Nous invitons la communauté internationale à approfondir la collaboration internationale par le renforcement et la consolidation de la paix en mobilisant les ressources financières à cette fin.

4.3.2 Nous saluons la décision de l'UA de consacrer 2019 comme l'Année des réfugiés et des personnes déplacées au plan interne, des rapatriés: Vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique et soulignons la générosité et l'esprit de responsabilité dont ont fait preuve les États membres de l'UA pour accueillir les réfugiés et les politiques prospectives qu'ils ont adoptées. Nous soutenons l'approche au développement à long terme et les solutions durables pour renforcer l'autonomie et la résilience des populations déplacées et des communautés d'accueil conformément aux engagements globaux convenus.

4.3.3 Nous encourageons le respect strict et la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité liées à la non-prolifération, notamment par le contrôle de l'importation et de l'exportation et la surveillance des armes légères ainsi que le financement illicite et d'autres activités, et les contre-mesures de lutte antiterroriste et de l'extrémisme violent et la radicalisation.

5.0 Continuité du progrès et des priorités de la TICAD

5.1 Nous confirmons que le processus de la TICAD poursuivra l'appui inclusif et le développement durable sur le continent africain en œuvrant sur la base des trois piliers, à savoir économique, social, et la paix et la stabilité, et que les initiatives précédemment approuvées continueront d'être mises en œuvre même suite à l'évolution de la TICAD pour s'adapter aux circonstances nouvelles et tirer profit de nouvelles opportunités.

5.2 Nous approuvons également les engagements précédemment pris en ce qui concerne le rôle amélioré de l'Afrique en matière de gouvernance globale et de l'architecture de développement. Conformément aux déclarations précédentes, nous réaffirmons notre détermination à réformer de toute urgence les organes des Nations

Unies, notamment le Conseil de sécurité, et nous poursuivrons notre élan politique à travers un meilleur dialogue afin de trouver la meilleure approche. Nous insistons sur l'importance de promouvoir des efforts régionaux et internationaux relatifs à la sécurité maritime, y compris la piraterie, la pêche illégale et d'autres crimes maritimes, ainsi que de maintenir un ordre maritime fondé sur des règles, conformément aux principes du Droit international tels qu'ils ressortent de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Nous soulignons également l'importance du renforcement de la sécurité et de la sûreté maritime à travers la coopération internationale et régionale, comme le reflète la Stratégie africaine maritime intégrée pour les mers et les océans - Horizon 2050 (2050 AIM Strategy), conformément au droit international de la mer.

6.0 Plan d'Action de Yokohama 2019 et Perspectives d'avenir

6.1 Plan d'action de Yokohama 2019

Nous nous engageons à mettre en œuvre le « Plan d'action de Yokohama 2019 » tout en continuant à mettre en œuvre les mesures du Plan d'action de Yokohama 2013-2017 de la TICAD V et du Plan de mise en œuvre de Nairobi de la TICAD VI à l'appui des domaines prioritaires relevant des trois (3) piliers mentionnés ci-dessus. Nous réaffirmons que les initiatives et les mesures que nous prenons seront harmonisées, le cas échéant, avec les cadres Africains et internationaux comme l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre ainsi qu'avec le programme 2030 pour le développement durable, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Accord de Paris sur le changement climatique, le programme d'action d'Addis-Abeba 2015 pour le financement du développement, le nouvel Agenda urbain, la troisième décennie de développement industriel de l'Afrique et le Cadre Sendai sur la réduction des risques de catastrophe (DRR).

6.2 Mécanisme de suivi

Nous affirmons que la promotion effective des mesures relevant des trois (3) piliers prévoit un mécanisme efficace de suivi, s'appuyant sur des systèmes efficaces d'établissement de rapports fondés sur les principes de l'appropriation africaine et du partenariat international. Le mécanisme de suivi de la TICAD comportant le secrétariat conjoint, le comité conjoint de suivi et les réunions de suivi régulières ainsi que le Sommet a un rôle important à jouer dans l'examen du progrès général du processus de la

TICAD, le partage des expériences et les bonnes pratiques, et en assurant des résultats solides dans les délais du partenariat.

6.3 Voie à suivre

6.3.1 S'inspirant de plus de 25 ans d'expérience, la TICAD est à présent en position stratégique pour prendre en compte et assumer l'environnement global en transformation rapide et le paysage de développement dynamique en Afrique.

6.3.2 Nous nous appuierons sur les réalisations du Plan d'action de la TICAD V de Yokohama 2013-2017 et du Plan de mise en œuvre de la TICAD VI de Nairobi et intégrerons les mesures élaborées dans le document Plan d'action de Yokohama 2019. Nous travaillerons ensemble pour faire évoluer ce processus afin qu'il reflète plus efficacement les besoins de développement de l'Afrique et l'appropriation générale de son programme et de ses programmes de développement.

6.3.3 La TICAD 8 se tiendra en Afrique en 2022. Les réunions de suivi aux niveaux ministériel et des hauts fonctionnaires seront organisées avant la TICAD 8.

6.3.4 Nous exprimons notre gratitude à Son Excellence le Premier ministre Shinzo Abe et au Gouvernement japonais pour avoir accueilli la TICAD 7 et remercions le peuple japonais, en particulier la ville de Yokohama et sa population, pour l'accueil chaleureux réservé aux participants de la TICAD 7.

(FIN)